

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 26/2024
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire 82/2023/ADM du 19
septembre 2023
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes

OBJET : Marché pour la fourniture et livraison de véhicules utilitaires et lourds, neufs et occasion

Lot 1 : Balayeuse de voirie aspiratrice

Lot 2 : BOM 26 tonnes 20m³

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique
- Vu la Délibération 82/2023/ADM du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2023 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour tout décision concernant l'intégralité des procédures portant sur la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de fourniture et livraison de véhicule utilitaires et lourds, neufs et occasion.
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne le 19/06/2024
- Vu la commission d'appel d'offre en date du 18/09/2024
- Vu le rapport d'analyse des offres et des candidatures

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure les marchés de fournitures et livraison de véhicules utilitaires et lourds, neufs et occasion avec les entreprises, qui ont présenté, par lot, l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères posés dans le règlement de consultation, à savoir

Lot	Désignation du lot	Entreprises	Montant HT
1	Balayeuse de voirie aspiratrice	MATHIEU	215 872.33 €
2	BOM 26 tonnes 20 m ³	Berthier Trucks	220 814 €

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont provisionnés au budget des déchets section investissement.

Fait à Migennes, le 03/10/2024

Le Président

F. BOUCHER

